

Captures OPASE (Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est) - Métadonnées

Author: FAO-NFISI

01) Titre

Captures OPASE (Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est) - Métadonnées

02) Information sur la source de données

Organisme compilateur

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Source des données

[Captures OPASE](#)

03) Contact

Organisme à contacter

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Service à contacter

Équipe Statistiques et Information (NFISI) de la Division des pêches et de l'aquaculture (NFI) de la FAO

Adresse postale

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

Adresse électronique

Fish-Statistics-Inquiries@fao.org

04) Date de mise à jour

Dernière publication des métadonnées

22/06/2026

Dernière mise à jour des métadonnées

22/06/2026

05) Présentation statistique

Description des données

La banque de données de l'OPASE (Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est) présente les statistiques annuelles, ventilées par (i) pays ou zones, (ii) catégories d'espèces et (iii) divisions statistiques, des captures (c'est-à-dire l'équivalent en poids vif des quantités débarquées) réalisées dans la région de l'OPASE pour une série d'années à partir de 1975.

Les données n'ont pas trait à la production de l'aquaculture marine. Dans cette banque de données, les statistiques relatives aux prises de mammifères marins et d'algues ne sont pas comprises. Les données comprennent toutes les quantités capturées destinées à la consommation humaine ou animale, mais ne comprennent pas les captures non retenues, échappées vivantes ou pertes avant débarquements. Les captures de poissons, crustacés et mollusques sont exprimées en poids vif, c'est-à-dire le poids nominal des organismes aquatiques à la capture. Les données sont exprimées en tonnes (=1000 kg).

Couverture

En 2007, la FAO et l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (OPASE) ont élaboré une proposition conjointe visant à réviser les divisions statistiques de la zone de pêche FAO 47. L'objectif était d'établir un questionnaire commun, de faciliter la communication des données de capture aux deux organisations et d'obtenir des données distinctes entre les captures effectuées à l'intérieur et à l'extérieur des zones économiques exclusives (ZEE) des États côtiers. Cette proposition a été approuvée par la Commission de l'OPASE lors de sa 4e réunion annuelle (Windhoek, Namibie, 8-11 octobre 2007).

Vous trouverez ci-dessous la liste des divisions révisées. La carte des nouvelles divisions statistiques de la zone 47 est accessible à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/fishery/area/fao:47/en>. Les limites entre les divisions côtières (de 1.1 à 1.6, 2.1 et 2.2) restent inchangées, mais leurs limites au large ont été modifiées pour correspondre aux ZEE des États côtiers. Les anciennes divisions océaniques (3.0, 4.0, 5.0) ont été remplacées par les divisions SEAFO (A.0, A.1, B.0, B.1, C.0, C.1, D.0, D.1).

- 47.1.1 Cap Palmeirinhas
- 47.1.2 Cap Salinas
- 47.1.3 Cunene
- 47.1.4 Cap Cross
- 47.1.5 Fleuve Orange
- 47.1.6 Cap de Bonne-Espérance
- 47.2.1 Aiguilles Moyennes
- 47.2.2 Aiguilles Orientales
- Division 47.A.0 SEAFO
- Division 47.A.1 SEAFO
- Division 47.B.0 SEAFO
- Division 47.B.1 SEAFO
- Division 47.C.0 SEAFO
- Division 47.C.1 SEAFO
- Division 47.D.0 SEAFO
- Division 47.D.1 SEAFO

Les captures de thon ne sont pas réparties selon des divisions statistiques et sont regroupées dans une division nommée « Thons » (47.0.0). Trois autres divisions, à savoir « Côtière ouest, non connue » (47.1.9), « Côtière

d'Agulhas, non connue » (47.2.9) et « Non connue » (47.9.0), contiennent des captures dont la division statistique exacte est inconnue.

La division 47.A.2, représentée sur la carte, couvre le rectangle délimité par la ligne reliant les points suivants : 0°-20° O ; 0°-10° O ; 6° S-10° O ; 6° S-20° O. Cette zone est incluse dans la zone de la Convention SEAFO, mais dans la grille mondiale des grandes zones de pêche de la FAO, elle appartient à la zone 34 et non à la zone 47. Les statistiques de captures déclarées pour cette division seraient incluses par la FAO dans la grande zone de pêche 34.

À partir de 2007, les données déclarées selon les divisions révisées ont été intégrées à cette base de données.

Secteurs couverts

Pêches de capture

Concepts et définitions statistiques

La pêche de capture désigne les activités de chasse, de collecte et de ramassage visant à prélever ou à collecter des organismes aquatiques sauvages vivants. Les données concernent les débarquements nominaux, convertis en poids vif de poissons, crustacés, mollusques, capturés à des fins commerciales, industrielles, récréatives et de subsistance dans les eaux intérieures, saumâtres et marines, y compris les zones de pêche côtières, hauturières et de haute mer. Ces données incluent toutes les quantités capturées et débarquées pour l'alimentation humaine et animale, mais excluent les rejets, les échappées vivantes et les pertes avant débarquement. Le pavillon du navire de pêche effectuant l'essentiel de l'opération de pêche est utilisé pour attribuer la nationalité des captures, sauf indication contraire dans les contrats d'affrètement et d'exploitation conjointe.

Les poissons, crustacés, mollusques et tous les autres organismes aquatiques inclus dans l'ensemble de données ont été classés selon les espèces commerciales, elles-mêmes réparties dans les 50 groupes d'espèces constituant les neuf divisions de la Classification statistique internationale type des animaux et des plantes aquatiques (CSITAPA) de la FAO, en fonction de leurs caractéristiques taxonomiques, écologiques et économiques. Les descripteurs des codes taxonomiques sont tirés de la « La liste ASFIS des espèces pour les besoins des statistiques des pêches » (version 2026) qui sera diffusée durant l'été 2026. Veuillez noter que la liste des espèces diffusée dans ces jeux de données peut ne pas être entièrement conforme à l'ASFIS (version 2026) en raison de différences dans les calendriers de publication. Pour plus d'informations sur la liste ASFIS et la classification CSITAPA, veuillez consulter le site : <https://www.fao.org/fishery/fr/collection/asfis>.

Les concepts et normes statistiques relatifs aux statistiques des pêches et de l'aquaculture sont disponibles dans le [Manuel des statistiques des pêches du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches \(CWP\)](#) .

Pays ou zone de référence

La liste des pays et la classification géographique sont principalement basées sur les « [Codes standard des pays et des zones à usage statistique](#) » des Nations Unies. D'autres classifications de pays, disponibles dans l'espace de travail de cet ensemble de données accessible via FishStatJ ou le panneau de requête en ligne, proviennent de diverses sources. Voici les principales catégories :

- [Pays les moins avancés \(PMA\) \(version 2024\)](#)
- [Pays à faible revenu et à déficit vivrier \(PFRDV\) \(révision 2026\)](#)
- [Pays en développement sans littoral \(PDSL\)](#)
- [Petits États insulaires en développement \(PEID\)](#)
- [Pays en développement importateurs nets de produits alimentaires \(PDNIPA\) \(révision 2024\)](#)
- [Classification de la Banque mondiale par revenu \(révision 2026\)](#)

Le terme « pays » ou « pays ou zone », tel qu'il est utilisé dans l'ensemble de données, couvre également les territoires, les villes et les superficies, ainsi que les provinces, les districts, les enclaves et autres parties de territoires ou regroupements de pays ou de zones, tels que les unions économiques ou douanières. Les noms et désignations des pays ou zones sont susceptibles d'être modifiés au niveau national. Les changements de noms annoncés récemment peuvent ne pas avoir été intégrés à cette version de l'ensemble de données, mais le seront dans les versions ultérieures. Les appellations employées et la présentation des données figurant dans cet ensemble n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement d'un pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant à la délimitation de ses frontières.

Notes spécifiques sur la couverture géographique :

- 1) Les informations fournies par l'Ukraine excluent les données statistiques relatives à la République autonome de Crimée, à la ville de Sébastopol et aux régions de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia. Ces informations sont présentées sans préjudice des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui réaffirment l'intégrité territoriale de l'Ukraine.
- 2) Les informations fournies par la Fédération de Russie incluent les données statistiques relatives à la République autonome de Crimée et à la ville de Sébastopol (Ukraine), temporairement occupée par la Fédération de Russie.
- 3) Les données relatives aux pays ayant appartenu à l'ex-Union des républiques socialistes soviétiques (ex-URSS) sont disponibles sous forme d'agrégat unique jusqu'en 1991.
- 4) À des fins statistiques, les données relatives à la Chine n'incluent pas la Chine continentale, Hong Kong, Macao et Taïwan, qui sont présentées séparément. Par conséquent, le terme « Chine » désigne uniquement la Chine continentale.
- 5) Des notes détaillées par pays ou zone sont disponibles dans l'espace de travail « Statistiques mondiales des captures et de production de l'aquaculture de la FAO » de FishStatJ.

Période couverte

De 1975 à 2024

Période de base

Pas applicable

06) Unité de mesure

La production de poissons, crustacés et mollusques sont exprimées en poids vif, c'est-à-dire le poids nominal des organismes aquatiques à la capture. Les données sont exprimées en tonnes (=1000 kg).

07) Période de référence

La période annuelle utilisée est l'année civile (1er janvier-31 décembre), sauf pour quelques pays pour lesquels on utilise l'année fractionnée. Les données relatives aux années fractionnées figurent sous l'année civile durant laquelle se termine l'année fractionnée.

08) Mandat institutionnel

Actes juridiques et autres accords

L'article I de la Constitution de la FAO (<https://www.fao.org/3/x5584e/x5584e0i.htm>) impose à l'Organisation de collecter, d'analyser, d'interpréter et de diffuser des informations relatives à la nutrition, à l'alimentation et à l'agriculture (FAO, 1945).

L'Organisation des pêches agricoles du Sud-Est (OPASE) est une organisation régionale de gestion des pêches créée par la Convention ad hoc de 2001, entrée en vigueur en 2003. [Texte de la Convention](#)

Acquisition et transmission de données

Ces statistiques sont principalement issues de données officielles des pays et territoires, qui sont principalement responsables de la collecte des données. La FAO collecte des données auprès des pays chaque année au moyen de questionnaires spécifiques à chaque ensemble de données et à chaque pays. Les données sont complétées ou remplacées, le cas échéant, par des données provenant d'autres sources (par exemple, les organismes régionaux de gestion des pêches et les flottes de haute mer opérant dans les zones économiques exclusives), conformément aux normes du CWP.

09) Confidentialité

Politique de confidentialité

Les données et statistiques de la FAO sont produites conformément à la Politique de la FAO relative à la protection des données et aux modalités de mise en œuvre du principe 4 du SDQAF de la FAO relatif à la protection des données et à la confidentialité statistique.

Confidentialité - traitement des données

Le cas échéant, les données confidentielles ne sont pas diffusées en tant que telles par la FAO. Les données confidentielles supprimées sont marquées dans la base de données par l'indicateur SDMX « Q - Valeur manquante ; Supprimée ».

Vie privée

Pas applicable

10) Politique de publication

Calendrier de publication

Les données de FAO FishStat sont publiées selon un calendrier accessible au public sur la page principale de FAO FishStat : [<https://www.fao.org/fishery/fr/fishstat>]. Les données des captures de la pêche régionale pour l'année la plus récente disponible sont diffusées chaque année en juillet.

Accès au calendrier de publication

[Calendrier de publication](#)

Accès utilisateur

Ce domaine de données est diffusé conformément à la politique de la FAO en matière de licences de données ouvertes pour les bases de données statistiques, sous la licence [Creative Commons Attribution 4.0 International \(CC-BY 4.0\)](#), et est soumis aux [Conditions d'utilisation des bases de données statistiques de la FAO](#).

Licence de données ouvertes

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

11) Fréquence de diffusion

Annuelle

12) Accessibilité et clarté

Communiqué de presse

Pas applicable

Publications

Pas applicable

Base de données en ligne

[Captures OPASE \(Atlantique sud-est\)](#)

Accès aux micro-données

Pas applicable

Autres formats

Cet ensemble de données peut être consulté à l'aide de différents [outils et formats](#)

Documentation méthodologique

Certains pays ont soumis des métadonnées de référence nationales, mais celles-ci ne sont pas encore diffusées par la FAO. Des informations sur la méthodologie suivie sont disponibles à l'annexe 2 « Notes méthodologiques et glossaire » de l'[Annuaire statistique des pêches et de l'aquaculture de la FAO](#).

13) Pertinence

Besoins des utilisateurs

Les principaux utilisateurs sont les analystes de la FAO, d'autres organisations internationales, les ministères et les agences gouvernementales, l'agro-industrie, les associations professionnelles et commerciales, les instituts de recherche et les universités, les journalistes et le grand public. Selon la consultation des utilisateurs de la base de données FishStat de 2023, les chercheurs constituent le groupe d'utilisateurs le plus important, représentant près de 32 % du total des répondants. Les étudiants et les enseignants constituent le deuxième plus grand groupe (environ 25 %), tandis que les utilisateurs d'entreprises privées représentent 15 %. Leurs objectifs sont variés, mais les statistiques de production halieutique et aquacole sont particulièrement utiles pour la gestion et le suivi des marchés, les prévisions de production et l'élaboration de politiques dans le secteur. La FAO n'a pas connaissance de besoins non satisfaits. Les utilisateurs sont invités à contacter le propriétaire des données pour toute question plus spécifique qui ne serait pas abordée dans ces métadonnées.

Satisfaction des utilisateurs

La dernière évaluation de la qualité, la consultation des utilisateurs de la base de données FishStat, s'est déroulée de juillet à décembre 2023. Environ 93 % des utilisateurs réguliers ont estimé que la base de données FishStat répondait à leurs besoins. Concernant la conformité des données aux dimensions de qualité du SDQAF de la FAO, le pourcentage global de réponses positives était d'environ 81 %, tandis que le pourcentage d'utilisateurs pleinement satisfaits simultanément pour l'ensemble des 5 dimensions de qualité était de 53 %. Le pourcentage d'utilisateurs pleinement satisfaits correspond à la proportion de répondants ayant sélectionné « d'accord » ou « tout à fait d'accord » simultanément pour les 5 dimensions du SDQAF.

Exhaustivité

La disponibilité des données officielles communiquées par les pays varie considérablement. Lorsque les offices nationaux n'ont pas transmis leurs statistiques annuelles sur la pêche et l'aquaculture à temps pour la diffusion de l'ensemble de données, la FAO a estimé les quantités à partir d'autres informations disponibles, en utilisant des méthodologies approuvées, afin de constituer un ensemble de données mondial exhaustif. Ces estimations permettent d'établir des agrégats pertinents aux niveaux mondial, régional et national.

En ce qui concerne les espèces, la FAO s'efforce de rassembler et de diffuser des données au niveau de détail le plus fin possible. Cependant, plusieurs pays continuent de déclarer leur production par grands groupes d'espèces. Dans ces circonstances, les données présentées pour chaque espèce peuvent, dans certains cas, être

sous-estimées. Par conséquent, lors de l'examen des statistiques relatives à une espèce particulière, il convient de noter qu'une proportion inconnue de la production de cette espèce a pu être déclarée par l'office national sous le nom générique, la famille ou l'ordre de l'espèce, ou à des niveaux d'agrégation supérieurs tels que « Poissons marins NCA » ou « Poissons d'eau douce NCA ». En conséquence, les totaux par espèce peuvent sous-estimer la production réelle de chaque espèce.

14) Exactitude et fiabilité

Précision globale

La part des données imputées ("I") représente environ 5 % du total global sur l'ensemble des années de référence. La qualité des données varie selon les pays, notamment en ce qui concerne le niveau de détail par espèce. Globalement, ce niveau de détail s'est considérablement amélioré, passant d'environ 93 espèces répertoriées en 1975 à plus de 163 en 2024.

Erreur liée aux hypothèses du modèle

Pas applicable

Indicateurs d'imputation

Taux d'imputation (quantités): 74 pour cent en 2024.

Politique de révision des données

Les pays sont invités à réviser les données (si nécessaire) lorsqu'ils soumettent des données pour la nouvelle année de production.

Révision des données – En pratique

Les pays révisent régulièrement leurs statistiques officielles, tant pour les périodes antérieures que pour la dernière année de référence. Les estimations et imputations par la FAO peuvent également être révisées sur la base d'informations plus précises. Lorsque des données publiées antérieurement sont révisées, elles sont diffusées simultanément avec la nouvelle publication. Il est donc conseillé aux utilisateurs de ne pas comparer les données publiées dans les versions précédentes avec les plus récentes.

15) Calendrier et ponctualité

Calendrier

Le délai de soumission des données sur la pêche de capture à la FAO est généralement de 8 à 9 mois après la fin de l'année de référence. Les données sont ensuite normalement traitées et diffusées dans un délai de 6 mois.

Ponctualité

La publication est effectuée conformément au calendrier.

16) Cohérence et comparabilité

Comparabilité géographique

Les données sont généralement comparables entre les zones géographiques, les pays ou les régions. Il convient toutefois de noter que le degré de comparabilité peut être affecté par les différences de méthodes et de couverture des collectes de données entre les pays, sauf dans les régions où les pays sont liés par des réglementations imposant des méthodes harmonisées, comme dans les pays de l'Union européenne.

Comparabilité dans le temps

Pour les périodes plus courtes, une comparabilité raisonnable dans le temps est attendue. Cependant, les séries chronologiques pouvant être très longues, une comparabilité totale ne peut être garantie. Des informations détaillées sur les variations des données et les changements méthodologiques sont fournies dans les notes par pays, disponibles dans l'espace de travail « Statistiques des captures de la pêche régionale de la FAO (ensemble de données "captures") » de FishStatJ.

Cohérence

Les statistiques de la FAO sur la production des captures constituent la seule source mondiale de ce type et il est impossible de les comparer avec d'autres sources de données ou domaines statistiques. Néanmoins, l'utilisation de listes de codes internationalement reconnues, telles que la « Liste ASFIS des espèces pour les besoins des statistiques des pêches » et les principales zones de pêche de la FAO, contribue à assurer la cohérence entre les domaines. Les données relatives à la production, à la production transformée et aux échanges présentent une forte cohérence interdomaines, car elles servent d'intrants dans les bilans alimentaires, qui constituent une validation supplémentaire des données dans un cadre unique d'offre et de consommation.

Système de classification

- [Classification statistique internationale type des animaux et des plantes aquatiques \(CSITAPA\) de la FAO](#)
- [Liste ASFIS de la FAO](#)
- [Principale zone de pêche à des fins statistiques de la FAO: 47](#)
- [Codes standard des pays ou des zones à usage statistique des Nations Unies](#)

17) Processus statistique

Données sources

La principale source de données est constituée par les statistiques officielles des pays membres de la FAO. Les données nationales peuvent provenir d'enquêtes, de bases de données administratives et d'estimations fondées sur des observations d'experts. Le type de source utilisé par les pays peut avoir une incidence significative sur la fiabilité et la comparabilité des données. Dans la quasi-totalité des cas où les pays fournissent leurs données officielles de production, celles-ci sont enregistrées telles que déclarées. Toutefois, en cas de problème avec les données reçues, la FAO collabore avec les pays pour les réviser afin d'assurer la cohérence des données diffusées. Les données sont complétées ou remplacées, le cas échéant, par des informations provenant d'autres sources (par exemple, les organisations régionales de gestion des pêches et les flottes de haute mer opérant dans les zones économiques exclusives), conformément aux normes du CWP. En l'absence de données officielles, des sources non officielles peuvent être utilisées. Si aucune source, officielle ou non officielle, n'est disponible, les données sont estimées. Dans tous les cas, les données diffusées sont accompagnées des symboles appropriés.

Fréquence de la collecte et de l'acquisition des données

Annuelle

Méthode de collecte des données

La collecte des données de la FAO est effectuée en collaboration avec les correspondants nationaux des États membres. Ce processus repose sur les questionnaires annuels de production (STATLANT) envoyés aux pays, ainsi que sur les données issues des publications nationales et des sites web officiels des pays.

Validation des données

Il incombe aux pays de transmettre des données préalablement vérifiées. La validation à la FAO porte sur la correction des erreurs de transmission, la vérification de la cohérence des données, la détection des valeurs

aberrantes conformément à la [norme statistique de la FAO relative au traitement et à la validation des données d'entrée](#), et le recouplement avec les données des organisations régionales de gestion des pêches pour certaines espèces. D'autres validations consistent à évaluer la cohérence des séries chronologiques, la régularité des totaux et des composantes partielles, ainsi que la correspondance entre les variables issues de différents ensembles de données. En cas de problème avec les données reçues, la FAO collabore avec les pays pour les réviser afin de garantir la cohérence des données diffusées.

Compilation de données

La FAO est responsable de la compilation des données et de la production des agrégats.

Agrégation régionale

La FAO produit des agrégats mondiaux, régionaux et sous-régionaux, conformément au [Standard statistique de la FAO sur l'agrégation des données](#).

Ajustement

Les correspondants nationaux sont responsables de la qualité des données. La FAO valide et, le cas échéant, corrige les données des pays, en consultation avec ceux-ci.

Imputation

Les imputations sont effectuées conformément au [Standard statistiques de la FAO – Imputation \(2023\)](#).

18) Gestion de la qualité

Assurance qualité

La FAO est responsable de la qualité des processus statistiques internes utilisés pour compiler les ensembles de données publiés. Le [SDQAF de la FAO](#) fournit les principes, les lignes directrices et les outils nécessaires à la réalisation d'évaluations de la qualité. La FAO mène une enquête interne bisannuelle (Enquête d'évaluation et de planification de la qualité de la FAO) visant à recueillir des informations sur toutes ses activités statistiques, notamment pour évaluer dans quelle mesure les normes de qualité sont mises en œuvre en vue d'améliorer la conformité aux dimensions de qualité du SDQAF, de documenter les meilleures pratiques et d'élaborer, le cas échéant, des plans d'amélioration de la qualité. Des activités d'assurance qualité spécifiques à chaque domaine sont menées de manière systématique (par exemple, examens de la qualité, auto-évaluations, suivi de la conformité).

Évaluation de la qualité

La qualité des statistiques de la FAO dépend fortement de l'exactitude et de la fiabilité des données collectées et fournies par les pays. La FAO s'efforce de valider et d'assurer la qualité des données officielles reçues en les validant et en les recoupant. Elle collabore également avec les pays pour réviser leurs données, le cas échéant, afin de garantir la cohérence dans la diffusion de ces dernières. Dans le cas de la production de la pêche de capture, les données sont complétées ou remplacées, si nécessaire, par des données provenant d'autres sources (par exemple, les organisations régionales de gestion des pêches et les flottes de haute mer opérant dans les zones économiques exclusives), conformément aux normes du CWP.

Selon l'Enquête d'évaluation et de planification de la qualité (QAPS) 2025 de la FAO, le domaine de données de la production des pêches de capture a obtenu un score de qualité de 0,91. Selon le QAPS, un résultat statistique est considéré comme de bonne qualité lorsqu'il atteint un score de 0,6 ou plus.

19) Utilisations recommandées et limites

Non applicable

20) Commentaire

Non applicable